



## COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présidence** : Mme Sonia BRAU, Maire

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. SAMAMA Joseph, Mme DUCHON Lydie, M. LANCELIN Henri, Mme MARVIN Sophie, M. de NAZELLE Jérôme, Mme BARRÉ Anne, M. DANTAS Isidro, Mme KHALDI Olga, M. BOIRE Vladimir, Mme BULLIER Jessica, M. JOURDAN Yves, M. DEGROOTE Georges, Mme ROUSSEAU Marie-Laure, M. CREMER Etienne, Mme GRATECAP Karine, M. BELLOTTI Cédric, Mme LACROIX Graziella, M. PERUCH Stéphane, Mme SANDRIN Clara, M. CLAIREMBAULT Freddy, M. Vincent VICTOR, Mme DOUET Flore, M. ANELLI Dominique, Mme LAMARRE Maggy, M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. GHERRAS Bilal, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra

**Absents excusés** : Mme Virginia DA SILVA pouvoir à Mme Jessica BULLIER, Mme QUINTARD Joselyne pouvoir à M. Etienne CREMER,

**Secrétaire** : Mme SANDRIN Clara

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
35	33	35

**Réf : 2026/04/27 - OBJET : « CAP' CULTURE 4 : DIVERSIFICATION, RENFORCEMENT & ACCESSIBILITE ».**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2015/06/12 du 11 juin 2015 relative au Pass Jeunesse,

Vu la délibération n° 2023/12/14 du 13 décembre 2023 relative au Pass Culture

Modèle de réception en préfecture  
078-217805456-20260408-2026-04-27-DE  
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger et d'ajuster l'offre existante afin de continuer à développer et préserver l'accès des différents publics aux activités culturelles proposées par la commune,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

**DELIBERE**

**Article 1 : Adopte à l'unanimité** avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2026, les dispositions de l'offre culturelle proposée par la commune, telles que présentées ci-dessous :

**1 - Les offres tarifaires :**

**1-1) Les catégories tarifaires au théâtre Gérard-Philipe**

Les différentes représentations proposées par le théâtre Gérard Philipe sont regroupées autour de cinq catégories de spectacles, **Prestige, Passion (théâtre et autres disciplines), Évasion, Concert (assis) TGP et Concert Prestige (assis) TGP.**

**1-2) Accessibilité des tarifs**

Les tarifs relatifs à ces cinq catégories seront adaptés aux différents publics, favorisant ainsi leur accès aux offres culturelles municipales.

Ces dernières proposeront des tarifs pleins mais aussi réduits qui s'adresseront aux +60 ans, familles nombreuses, aux groupes de 4 personnes et plus (un achat groupé sur un même spectacle), aux lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux aux personnes détentrices d'une carte délivrée par la MDPH et aux personnes détentrices d'une carte CMI Invalidité (sur présentation de justificatifs). L'accompagnant d'une personne détentrice de la carte CMI Invalidité bénéficiera d'un accès gratuit aux TGP ou au Case ô Arts. Les personnes accompagnant le ou la titulaire d'un Pass bénéficieront aussi d'un tarif réduit.

Le pass jeunesse est maintenu sur l'offre culturelle. Il est destiné aux Saint-Cyriens de moins de 26 ans afin qu'ils bénéficient d'une réduction de 50 % applicable aux pleins tarifs pour la piscine, le cinéma et le théâtre.

**1-3) Grille tarifaire hors engagement**

Intitulé de catégorie	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif plein FNAC	Tarif réduit FNAC	Pass Jeunesse
Accusé de réception en préfecture 078-217805456-20260408-2026-04-27-DE Date de réception préfecture : 16/04/2026					

	Hors engagement	Hors engagement	Hors engagement	Hors engagement	
Soirée d'ouverture	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>	-	-	<i>Gratuit</i>
« Évasion »	16 €	14 €	16.80 €	14.70 €	8 €
« Passion »	26 €	23 €	27.30 €	24.15 €	13 €
« Prestige » (théâtre et autres disciplines)	40 €	36 €	42 €	37.80 €	20 €
Concert au TGP	22 €	20 €	23.10 €	21 €	11 €
«Prestige» (Concert) au TGP	70 €	65 €	73.50 €	68.25 €	35 €

## **2 – Quatre formules de PASS et acceptation de deux dispositifs :**

Afin de s'adapter financièrement à tous les types des publics résidant sur le territoire, trois formules de Pass, avec et sans engagements, sont proposés. A cela s'ajoutera les acceptations des dispositifs Pass Culture (individuel et collectif) et Pass +.

### **2-1) Le Pass *Découverte***

Est considérée comme titulaire du PASS *Découverte*, toute personne achetant un ou plusieurs billets à au moins 3 spectacles au théâtre Gérard-Philipe. Il permet de bénéficier du tarif préférentiel « Découverte » pour le reste de la saison au théâtre et au Case Ô Arts. Il peut être accompagné d'une personne qui bénéficiera du tarif réduit (hors engagement). Il bénéficie d'une offre de boisson (hors alcool fort et champagne) lors de son accès au théâtre avant ou après la représentation, lorsque le « Hall du TGP » est ouvert.

Une formule réduite est accessible aux +60 ans, familles nombreuses, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes détentrices d'une carte délivrée par la MDPH et aux personnes détentrices d'une carte CMI Invalidité (sur présentation de justificatifs). Le titulaire du Pass *Découverte* « réduit » bénéficie des mêmes avantages. L'accompagnant d'une personne détentricice de la carte CMI Invalidité bénéficiera d'un accès gratuit aux TGP ou au Case ô Arts.

### **2-2) Le Pass *Premium***

Est considérée comme titulaire du PASS *Premium*, toute personne achetant un ou plusieurs billets à tous les spectacles et concerts de la saison culturelle, à l'exception des spectacles réservés aux établissements scolaires. Il permet de bénéficier du tarif très attractif « Premium ». Il peut être accompagné d'une personne qui bénéficiera du tarif réduit hors engagement. Il bénéficie d'une offre de restauration et de boisson (hors alcool fort et champagne) lors de son accès au théâtre avant ou après la représentation, lorsque le « Hall du TGP » est ouvert, ainsi qu'aux concerts au Case ô Arts.

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20260408-2026-04-27-DE  
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Une formule réduite est accessible aux +60 ans et aux familles nombreuses, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes détentrices d'une carte délivrée par la MDPH et aux personnes détentrices d'une carte CMI Invalidité (sur présentation de justificatifs). Le titulaire du Pass *Prémium* « réduit » bénéficie des mêmes avantages. L'accompagnant d'une personne détentrice de la carte CMI Invalidité bénéficiera d'un accès gratuit aux TGP ou au Case ô Arts.

### 2-3) Le Pass 100% *Famille*

Le Pass 100% *Famille* est valable sur une sélection de spectacles labellisés « 100% famille » proposée sur la saison culturelle. Il propose une tarification très attractive à un adulte et un enfant minimum sur les représentations dédiées aux 2/6 ans, 6/10 ans et 10+, dès le premier spectacle. Avec une adhésion à 5 €, le Pass *100% Famille* est valable pour tout le foyer.

### 2-4) Acceptation du *Pass Culture* (individuel et collectif)

Le pass Culture individuel permet aux jeunes d'accéder à des offres culturelles via une application dédiée. Dès 17 ans, un crédit de 50 € est accordé pour réserver des activités culturelles payantes. À 18 ans, ce crédit passe à 150 € et reste disponible pendant trois ans, incluant des offres locales et numériques. Un bonus de 50 € supplémentaires peut être attribué sous certaines conditions, notamment en cas de handicap ou selon les ressources du foyer. Le dispositif favorise les expériences culturelles sans possibilité de livraison de biens matériels. Les établissements scolaires, associations et compagnies artistiques disposant d'un Pass Culture collectif pourront l'utiliser sur différentes offres de la commune.

### 2-5) Acceptation du *Pass +*

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Département des Yvelines propose ce dispositif éducatif et citoyen d'incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles. Dans un contexte de contrainte budgétaire, il a recentré le Pass+ auprès des publics dont il a la charge :

- les collégiens boursiers et non boursiers domiciliés ou scolarisés dans les Yvelines ;
- les jeunes de 15 à 18 ans suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- les jeunes de 19 à 21 ans en situation précaire.

Le Pass + propose une aide financière accordée aux jeunes, de 11 à 21 ans, pour favoriser la pratique d'activités sportives et culturelles. Aide financière de 80 € pour les activités sport et culture (100 € pour les élèves boursiers).

### 2-6) Grille Tarifaire relative aux différents Pass proposés :

Catégories des Pass	Pass Découvert e	Pass Découvert e	Pass Prémium	Pass Prémium réduit	Pass Famille adulte	Pass Famille	Carte Adhésion	Pass Culture	Pass +

		<i>réduit</i>					Pass Famille	
Soirée d'ouverture	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>	-	<i>Gratuit</i>
« Évasion »	12 €	10 €	<i>inclus</i>	<i>inclus</i>	12 €	5 €	5 €	10 €
« Passion »	18 €	15 €	482 €	436 €	-	-	-	16 €
« Prestige » (théâtre et autres disciplines)	30 €	27 €	<i>inclus</i>	<i>inclus</i>	-	-	-	27 €
Concert au TGP	18 €	15 €	<i>inclus</i>	<i>inclus</i>	-	-	-	15 €
«Prestige» (Concert) au TGP	60 €	55 €	<i>inclus</i>	<i>inclus</i>	-	-	-	55 €
Concert 1 au Case ô Arts	14 €	12 €	<i>Inclus</i>	<i>Inclus</i>	-	-	-	12 €
Concert 2 au Case ô Arts	8 €	6 €	<i>Inclus</i>	<i>Inclus</i>	-	-	-	6 €

### 3 – Accueil de groupes :

#### 3-1) Tarifs pour les structures Enfance

Intitulé de catégorie	Tarif unique
Spectacles pour les structures enfance de la commune <i>(scolaires, Périscolaires, Petite enfance.)</i>	4,30 €
Spectacles pour les structures enfance hors commune <i>(scolaires, Périscolaires, Petite enfance.)</i>	6,50 €

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20260408-2026-04-27-DE  
Date de réception préfecture : 16/04/2026

**3-2) Tarifs de groupes**

Les établissements scolaires (collèges, lycées), les compagnies ou ateliers artistiques, ainsi que les services Jeunesse procédant à l'achat de 10 billets et plus bénéficient d'un tarif de groupe. Les associations, comités d'entreprise et les partenaires de la Ville souhaitant procéder à l'achat de 10 à 80 billets bénéficient d'un tarif de groupe.

<b>Intitulé de catégorie</b>	Etablissements scolaires (collège, lycée), Compagnies et ateliers artistiques, service Jeunesse	Associations, Comités d'entreprise et partenaires de la commune
Soirée d'ouverture	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
« Évasion »	7 €	12 €
« Passion »	9 €	20 €
« Prestige » (théâtre et autres disciplines)	18 €	27 €
Concert au TGP	9 €	20 €
« Prestige » (concert) au TGP	26.50 €	55 €
Concert 1 au Case ô Arts	9 €	12 €
Concert 2 au Case ô Arts	6 €	8 €

**4 – Salle de spectacle et studio de répétition et d'enregistrement du Case O Arts :**

Temple local de la musique moderne, chacun des artistes profitant de sessions de répétition, de mixage et d'enregistrement, est accompagné et encadré par le régisseur technique du studio. La réservation et le règlement de ces activités peuvent se faire en ligne via la plateforme Quickstudio, ou sur place.

**4-1) Tarifs du studio de répétition**

Studio de répétition	Tarif horaire	Forfait	Forfait
		15 heures	30 heures
Groupes Saint-Cyriens ( <i>collégiens, lycéens et étudiants</i> )	7 €	90 €	160 €
Groupes Saint-Cyriens	10 €	128 €	250 €
Groupes non Saint-Cyriens	13 €	150 €	300 €
Individuel - Saint-Cyriens	5 €		
Individuel - non Saint-Cyriens	7 €		

**4-2) Tarifs du studio d'enregistrement**

	Tarif horaire	Forfait « journée » 8 heures	2 <sup>ème</sup> journée 8 heures	3 <sup>ème</sup> journée et plus 8 heures
Saint-Cyriens ( <i>collégiens, lycéens et étudiants</i> )	12 €	86 €	60 €	42 €
Saint-Cyriens	18 €	120 €	84 €	60 €
Non Saint-Cyriens	26 €	172 €	120 €	86 €

**4-3) Tarifs pour les concerts, animations et événements organisés par la Ville de Saint-Cyr-l'École au Case ô Arts**

Case ô Arts	Tarif plein	Tarif réduit	Pass Jeunesse	Etablissements scolaires (collège, lycée), Compagnies et ateliers artistiques, service Jeunesse	Associations, C.E et partenaires de la commune	Pass Culture Pass +
Concert 1 au Case ô Arts	18 €	16 €	9 €	14 €	14 €	14 €
Concert 2 au Case ô Arts	12 €	10 €	6 €	10 €	10 €	10 €
Animation ou événement	8 €	6 €	4 €	6 €	6 €	6 €

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20260408-2026-04-27-DE  
Date de réception préfecture : 16/04/2026

**5 – Exposition artistique du type « Salon des Arts » ou « exposition temporaire » :**

Dans le cadre de sa politique de valorisation de la création artistique, la Ville de Saint-Cyr-l'École souhaite renforcer son offre culturelle en reconduisant le salon « Cyr'Art », événement qui a réuni des artistes du territoire des Yvelines et de l'île de France. Il contribue à faire rayonner l'art sous toutes ses formes auprès du public saint-cyrien.

Par ailleurs, afin de favoriser l'accès à la culture et d'encourager la pratique artistique, la municipalité mettra en place des expositions temporaires dédiées à un artiste, dans la limite de dix œuvres. Ces expositions, organisées gratuitement tout au long de l'année, seront accueillies au sein des structures culturelles de la commune, permettant ainsi une mise en lumière régulière de talents émergents ou confirmés.

**5-1) Tarif « Salon des arts – Cyr'Art » par œuvre exposée pour une durée de 15 jours**

	Tarif Salon des Arts
Par œuvre exposée	15 €

**5-2) Tarif « exposition temporaire », par œuvre exposée (dans un maximum des 10 œuvres) pour une durée de 10 jours**

	Tarif Exposition temporaire
Par œuvre exposée	gratuit

**6 – Bibliothèque : Forfait de retard ou absence de restitution des documents**

Objet	Unité	Tarif
Forfait retard : à partir des 15 jours de retard après la 2 <sup>ème</sup> lettre de rappel	<i>Par jour de retard et par document</i>	0.35 €
Retard après la 4 <sup>ème</sup> lettre de rappel (soit 1 mois de retard)	<i>Forfait</i>	55 €
Grand retard après la 4 <sup>ème</sup> lettre de rappel et livres ou documents non rendus.	<i>Forfait</i>	110 €

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20260408-2026-04-27-DE  
Date de réception préfecture : 16/04/2026

7 – Cinéma Les Yeux d'Elsa :

	Tarif unitaire
Tarif plein	6.50 €
Tarif réduit*	5.50 €
Tarif abonné	4.50 €
Tarif recharge de 5 places pour carte d'abonné	22.50 €
Tarif recharge de 10 places pour carte d'abonné	45 €
Fourniture de la carte d'abonnement	2 €
Tarif groupes scolaires et périscolaires (hors dispositif), évènements et comités d'entreprise	3,80 €
Tarif « Vendredi des Séniors »	3.00 €
Tarif scolaire « Premier Plan »	3.10 €
Tarif Ecoles et Cinéma (dispositif Education Nationale) **	2.50 €
Tarif Collégiens au Cinéma **	3.50 €
Tarif Lycéens et Apprentis au Cinéma **	3 €
Acceptation du Pass Culture (individuel et collectif)	3.80 €

\* Le Tarif Réduit s'applique, sur présentation d'un justificatif, aux familles nombreuses, aux demandeurs d'emploi et personnes bénéficiant de minima sociaux, aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes détentrices d'une carte délivrée par la MDPH, aux jeunes de moins de 18 ans, aux étudiants, et pour tous les publics le mercredi et le dimanche matin

\*\* Les tarifs relatifs à *Ecole et Cinéma* et *Lycéens et collégiens au cinéma* ne sont pas définis par la commune. Ils appartiennent à des dispositifs nationaux dont les prix des billets d'entrées sont encadrés contractuellement et harmonisés au niveau départemental et régional.

**8 – AUTRES TARIFS : Petite restauration, bar, et confiseries (Théâtre, Case ô Arts et Cinéma)**

<b>Boissons</b>	<b>Tarifs</b>
Café, thé	1,30 €
Petite bouteille d'eau minérale et pétillante	1.00 €
Soda, jus de fruits,	2.00 €
Boissons sans alcool haut de gamme (type kombucha, etc.)	3.50 €
Verre de vin et autres boissons alcoolisées inférieur à 15° (hors bière et champagne)	3.50 €
Bière en bouteille avec alcool	3.00 €
Bière en bouteille sans alcool	2.50 €
Bière haut de gamme 25 cl	4.00 €
Bière classique 25 cl	3.00 €
Coupe de champagne (inférieur à 15°)	7.00 €
Cocktail avec champagne (inférieur à 15°)	9.00 €
Alcool supérieur à 18° (uniquement servi avec une formule alimentaire) *	7.00 €
Cocktail avec alcool supérieur à 18° (uniquement servi avec une formule alimentaire) *	8.00 €

<b>Alimentation et restauration</b>	<b>Tarifs</b>
Petite alimentation (barre chocolatée, paquet de chips, etc...)	1.80 €
Sachets de bonbons, popcorn et autres friandises	2.60 €
Sucettes et petites friandises	1.00 €
Planche (fromage, charcuterie, mixte)	21.00 €
« Au comptoir » (saucisson entier, pâté, produits du terroir, pain ; etc.)	10.00 €
« Petite Faim » (type : mini-burgers, paninis avec accompagnement, etc.)	8.50 €
« Snacking » (type : hot dog, croque-monsieur, etc.)	4.50 €
Part de tarte, pâtisserie	4.50 €
Glaces et sorbets	2.60 €
Fruit de saison	1.00 €

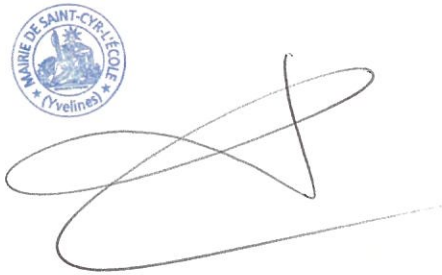
Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20260408-2026-04-27-DE  
Date de réception préfecture : 16/04/2026

\* La Ville de Saint-Cyr-l'Ecole est titulaire d'une licence dite de « Grande restauration ». Cette dernière lui autorise à proposer des boissons alcoolisées supérieures à 18° sous réserve de servir **impérativement** un plat alimentaire avec la boisson. Ces produits ne seront proposés que lors d'événements exceptionnels.

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : **16 AVR. 2026**

**Sonia BRAU**

Maire



**Clara SANDRIN**

Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20260408-2026-04-27-DE  
Date de réception préfecture : 16/04/2026